



Critères de segmentation utilisés dans le cadre de la souscription d'une assurance Familiale

Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance responsabilité civile et votre garantie protection juridique « Familiale », les AP tiennent compte des critères d'acceptation (CA), d'étendue des garanties (CE) et de tarification (montant de la prime) (CT) suivants :

- L'âge du preneur d'assurance (CT):
L'âge a statistiquement un impact sur la fréquence des sinistres. Ce critère peut influencer le montant de la prime.

- La situation familiale (CT):
Un ménage compte plusieurs personnes. Le risque est statistiquement plus élevé que pour une personne isolée (puisque'il y a plusieurs personnes dont la responsabilité peut-être engagée). Ce critère influence le montant de la prime.

- Les sinistres antérieurs (CA):
Les sinistres antérieurs ont statistiquement un impact sur la probabilité de survenance d'un sinistre dans le futur. Ils sont pris en considération pour évaluer si nous pouvons vous proposer cette assurance.